



14ème législature

| | | |
|--|---|--|
| Question N° : 103391 | De Mme Sophie Rohfritsch (Les Républicains - Bas-Rhin) | Question écrite |
| Ministère interrogé > Affaires sociales et santé | | Ministère attributaire > Solidarités et santé |
| Rubrique > professions de santé | Tête d'analyse > infirmiers libéraux | Analyse > conditions de travail. |
| Question publiée au JO le : 14/03/2017 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat) | | |

Texte de la question

Mme Sophie Rohfritsch appelle l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les vives préoccupations des infirmières libérales concernant leurs conditions d'exercice, qui se dégradent de plus en plus. Cette profession souligne notamment la mauvaise répartition des cabinets d'infirmières sur le territoire due à un défaut de mises à jour régulières des cartes, la nécessité de revoir complètement la nomenclature générale des actes professionnels (NGAP) aussi bien pour les actes que la tarification, des charges professionnelles trop lourdes. Elle lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles mesures elle entend prendre pour remédier aux difficultés de ces professionnels.